



FORMATION SUPÉRIEURE



DIPLÔME FÉDÉRAL DE  
**MAÎTRE CHARPENTIER**

F R E  
+ C  
E M



[www.ecole-construction.ch](http://www.ecole-construction.ch)

**école de la  
construction!**  
fédération vaudoise des entrepreneurs

**2 en 1** tel est le concept de formation par trois partenaires de qualité: l'Ecole technique ES bois à Bienne, la Fédération romande des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente au Mont-sur-Lausanne et l'Ecole de la construction à Tolochenaz.

Le but de cette formation est de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences propres à diriger une entreprise de type PME, plus particulièrement dans le domaine de la charpente. Les aspects techniques ayant été déjà acquis au travers des formations aboutissant au titre de technicien ES ou de contremaître, ceux-ci sont bien entendu approfondis. Mais les points forts de la formation proposée sont:

- Les compétences d'acquisition de mandat marketing
- Etude du marché
- Approche de la clientèle
- Gestion de projet
- Organisation d'entreprise
- Conduite de projet
- Gestion financière
- Comptabilité financière
- Comptabilité analytique
- Gestion des ressources humaines
- Droit
- Communication

L'originalité de cette formation est d'acquérir deux certifications :

- Le diplôme fédéral de maître charpentier

Condition : réussite à l'examen final du diplôme

- Certificat d'étude postdiplôme ES en gestion d'entreprise

Condition: réussir l'examen du diplôme et réussir «l'étude de cas», soit la gestion d'un projet répartie sur une semaine, comprise dans le temps de formation. Cette étude de cas a l'intérêt supplémentaire d'être une excellente préparation à l'examen pour l'obtention du diplôme de maître charpentier. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle est placée en fin de formation, peu de temps avant l'examen du diplôme fédéral (voir le planning du cours en fin de brochure).

De plus, la formation - en français - répartie entre l'Ecole technique ES bois et l'Ecole de la construction permet d'utiliser les compétences des professeurs de ces établissements de manière optimum.

*La formation supérieure est actuellement en cours de révision complète.*

*Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.*

<b>Objectif</b>	Obtenir le diplôme fédéral de maître charpentier et le certificat postdiplôme ES en gestion d'entreprise
<b>Conditions d'admission</b>	<p>Etre titulaire du brevet fédéral de contremaître charpentier, d'un diplôme de technicien ES orientation Construction bois ou d'un diplôme jugé équivalent.</p> <p>Justifier de 3 années de pratique professionnelle après l'apprentissage dont 2 ans dans une fonction de cadre dirigeant dans une entreprise de charpente après l'obtention d'un des diplômes requis.</p> <p>Avoir effectué le 1<sup>er</sup> cycle du cours du diplôme fédéral de maître charpentier pour les titulaires du brevet fédéral de contremaître charpentier.</p>
<b>Certification</b>	Diplôme fédéral de maître charpentier Certificat postdiplôme ES en gestion d'entreprise
<b>Frais d'inscription</b> <i>Sous réserve de modification</i>	Entreprise cotisante <b>CPR</b> <sup>1</sup> : CHF 13'160.00 Entreprise non-cotisante : CHF 16'450.00
	<p><sup>1</sup>Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</li><li>• Tout cours débuté est entièrement dû.</li><li>• La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</li><li>• Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</li><li>• Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</li><li>• La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</li><li>• Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</li></ul>
<b>Aide financière</b>	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.
<b>Durée</b>	Un cycle de formation réparti sur 12 mois, pour un total de 540 périodes. Les vendredis et samedis, ainsi que 3 semaines blocs.
<b>Dates</b>	Se renseigner auprès de l'école.
<b>Délai d'inscription</b>	Se renseigner auprès de l'école
<b>Renseignements et inscriptions</b>	Coordonnées en bas de la page.

Thèmes	Périodes
<b>Conduite d'entreprise</b>	100
<b>Gestion financière</b>	100
<b>Approche du marché</b>	60
<b>Conseil à la clientèle / vente</b>	60
<b>Organisation d'entreprise, conduite de projet</b>	60
<b>Module de perfectionnement</b>	120
<b>Etude de cas</b>	40
<u>Total du nombre de périodes</u> <i>Sous réserve de modifications</i>	540